



# Protocole sanitaire Rentrée 2020-2021

Version du 17/08/2020

## Introduction

L'année 2020 a été particulièrement marquée par la crise sanitaire, notamment le confinement qui a particulièrement impacté les clubs sportifs.

Afin d'assurer une reprise dans les meilleures conditions sanitaires d'une part et également permettre une pratique respectueuse des gestes barrières et afin de protéger nos licenciés, nous avons souhaité rédiger ce document de référence qui sera mis à la disposition de tous.

Ce document sera par définition évolutif, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des recommandations nationales et/ou locales (préfecture, ville).

## 1- Organisation des entrainements

La date de rentrée sportive est fixée au Lundi 31/08/2020 pour les membres actifs et au Lundi 7/09/2020 pour les nouveaux membres.

Afin de garantir la sécurité de toutes et tous, **le nombre de tireurs est limité à 10 maximum** (hors encadrement), permettant ainsi d'installer 1 poste/ 2 et d'avoir une distance de 2 mètres entre chaque tireur, permettant ainsi aux encadrants de rester au maximum à 1m pendant les conseils.

Du fait de la pratique dans un lieu clos non ventilé, **le masque (en tissu réutilisable de préférence) est obligatoire** et devra être porté dès l'entrée du Hall des sports et pendant toute la durée de présence (dans la salle de tir comme dans le reste du Hall des sports).

Pour **les membres encadrants seulement**, des masques en tissus lavables seront proposés gratuitement sur leur demande. Des masques jetables seront également à disposition au club en cas d'oubli d'un des membres ou accompagnant. Ils seront vendus 1€ l'unité.

Les accompagnants aux membres actifs sont tolérés (en particulier pour les mineurs) dans la mesure où ces derniers :

- Respectent les règles de distanciation sociale
- Portent un masque

Il est demandé toutefois de limiter au maximum le nombre d'accompagnants par membre ou pour un essai (1 parent ou un accompagnant maximum par tireur).

Les essais en vue d'une prise de licence ne seront acceptés **que sur rendez-vous**. En cas de présentation directement au club, les personnes laisseront leur email et/ou leur numéro de téléphone afin d'être contactés pour convenir d'un RDV ultérieur. Un listing sera mis à disposition à l'entrée du club.

## *Protocole sanitaire – Rentrée 2020 2021*

Du **gel Hydro alcoolique sera mis à disposition à l'entrée de notre salle** ainsi qu'un spray désinfectant avec une lingette réutilisable près de la chambre forte afin de nettoyer les armes en fin d'entraînement.

Une seule personne sera autorisée dans la chambre forte pour récupérer ou ranger son arme. Il est demandé de ne pas toucher une autre arme que la sienne.

### **2- Accueil des essais**

Les tirs d'essais pour les nouveaux membres se font **uniquement sur RDV**. L'inscription se fait :

- Par mail ou message Facebook
- La photo de la pièce d'identité (recto/verso) devra être envoyée par email avant la confirmation du RDV
- Une confirmation de RDV est envoyée par mail ou SMS
- De ne venir accompagné que d'une seule personne (pour les mineurs : par un représentant légal).
- De se présenter à l'accueil de la salle de tir entre 18h15 et 18h30 pour la prise en charge de l'essai.
- De respecter les gestes barrière (lavage des mains à l'entrée, port du masque et distanciation sociale).
- La fin de l'essai se fera entre 19h15 et 19h30



COVID-19

## Bienvenue à l'USO CIBLE

### Nos horaires d'entraînements :

Lundis, mercredis et Jeudis : 18h à 19h30

### Accès à la salle de tir sportif autorisée uniquement :

- Au membres actifs à jour de leur cotisation
  - Aux membres encadrants
- Aux personnes souhaitant réaliser un essai (Sur RDV uniquement : [www.usocible.fr](http://www.usocible.fr) / [president@usocible.fr](mailto:president@usocible.fr))

### Nombre de personnes maximum autorisé :

- Nombre de tireurs : 10
- Nombre de personnes total : 25